Traduction du Journal officiel du Gouvernement des États-Unis du Mexique sur Clipperton en date du 10 janvier 1898.

SECTION OFFICIELLE.
Secrétariat d'Etat et Ministère des Affaires Etrangères.
L'ÎLE CLIPPERTON.

Mexico, le 10 Janvier 1898.

A la suite de la publication dans El Tiempo d'un article au sujet de la nouvelle qui prêtait à l'Angleterre certaines prétentions sur l'île Clipperton occupée, d'après ce qu'on disait, par des Anglais, le Secrétariat de Guerre et Marine ordonna au Commandant de la canonnière *Demôcrata* de faire une reconnaissance de l'île susmentionnée. Nous publions, ci-après, le rapport rédigé par ledit Commandant à la suite de son expédition. On verra, par ce rapport, que la nouvelle répandue est dénuée de fondement. Aucun Gouvernement étranger n'a prétendu avoir de juridiction sur l'île susdite, qui fait partie du territoire mexicain.

Secrétariat d'Etat el Ministère de Guerre et Marine. — Mexico. —
Département de la Marine.— Section des navires de guerre.— 1er bureau.—
N° 26,434

Le Commandant de la canonnière *Demôcrata*, à la date du 22 Décembre dernier, écrit à ce Département:

«J'ai l'honneur de vous faire connaître les événements qui se sont produits pendant mon voyage à l'île-lagon Clipperton et le résultat de mon expédition à cette île.

«En exécution de l'ordre télégraphique émanant de ce Département, en date du à courant, le 7, après avoir appareillé, nous avons quitté ce port et avons navigué à une vitesse moyenne, aidés par la voilure, vent arrière. Le 12, nous avons essuyé, pendant toute la journée, des grains très violents qui durèrent jusqu'au 13, et nous avons reçu beaucoup d'eau. Le 13, nous avons aperçu l'île et, lorsque nous nous sommes approchés de l'endroit occupé par le groupe de maisons qui y ont été bâties, on y a hissé le pavillon américain. J'ai fait un détour, cherchant la meilleure place pour débarquer, sans en trouver une bonne. J'ai envoyé à terre le premier canot ayant pour équipage lé
Commandant en second Lieutenant en premier Raphaël Pereyra, l'Officier de route Lieutenant en second Pierre Molina Izazola, le Commissaire de bord, Edouard Velasco, et quinze hommes, tous armés, avec instructions de faire connaître les droits de propriété du Mexique sur l'île, d'y procéder à une minutieuse reconnaissance, de s'informer de l'état où elle se trouve, etc., conformément aux ordres reçus de ce Département,
instructions que je joins à l'annexe n° 1.

«Malheureusement,au moment d'accoster, malgré toutes les précautions qui avaient été prises, en raison de la violence des brisants, ils ne purent éviter d'embarquer beaucoup d'eau et furent jetés hors de l'embarcation, ayant manqué périr. Bien que plus ou moins meurtris, ils atteignirent la terre, ayant subi les pertes suivantes : trois épées d'officiers, sept fusils et bretelles, trois baïonnettes, deux équipements complets, vingt cartouches, un pavillon, une ancre et son câble, une sonde, ainsi que les avaries subies par le canot qui eut plusieurs courbes brisées de même que la quille, l'étrave, l'étambot et autres pièces d'assemblage; la carène se disjoignit, les étoupes gonflèrent, le gouvernail, le plat-bord furent brisés ainsi que deux guerlandes. Je demande, par télégraphe, à ce Département, l'autorisation de procéder au remplacement des pièces brisées. Il fut dressé l'inventaire des pertes et avaries subies, et je vous adresse, ci-joint, ledit inventaire, en vous priant de vouloir bien, si vous l'estimez opportun, ordonner l'attribution au navire des fusils, baïonnettes et autres effets et fournitures qui se trouvent dans la capitale, et l'allocation du montant du prix de ceux que l'on peut acquérir dans ce port. Quant aux épées des officiers, étant donné la mission d'honneur dont ils étaient chargés à terre, la lutte qu'ils

ont eu à soutenir contre les flots lorsqu'ils ont été jetés hors du canot, et la manière, qu'on peut qualifier de distinguée, dont ils se sont comportés en cette occasion, je suis d'avis, M. le Ministre, qu'il y a lieu de leur remplacer leurs armes perdues, ou que la nation leur en paye le prix, à raison de $ 3o ou 40 $ h chacune.

« Ce même jour, le 13, le pavillon américain fut amené dans l'île et la Commission dressa, conformément aux instructions reçues, le procès-verbal que je vous adresse ci-joint; notre pavillon n'ayant pu être hissé, ayant été perdu lorsqu'on le portait à terre.

«Pendant toute la journée du i4,la Commission resta à terre,sans pouvoir communiquer avec le navire à cause du mauvais état de la mer qui, d'après des renseignements obtenus par la suite, est toujours dangereuse pour le trafic, comme dans nos ports de Tonalà, San Benilo et autres dans le S., où le calme plat est nécessaire; en outre, on procéda au carénage provisoire du canot pour retourner à bord.

«Ce même jour, le 14, j'envoyai le deuxième canot, sous les ordres du deuxième mécanicien, Joseph Boneu, porter à terre un pavillon national qui fut enfermé dans un tube en fer-blanc. Toute communication était impossible et notre pavillon ne serait pas arrivé à terre et n'aurait été hissé ce jour-là sans le courage téméraire de l'aide chauffeur Julian Santos, embarqué comme rameur dans le canot, lequel, volontairement, s'est jeté à l'eau, portant suspendu au cou l'étui de fer blanc, a traversé à la nage les brisants et, poursuivi par des requins qui l'ont attaqué et contre lesquels il s'est défendu avec l'étui de fer blanc sans perdre son sang-froid, est arrivé à terre, sain, mais épuisé par la fatigue et par l'effroyable lutte qu'il a dû soutenir. Notre pavillon a été immédiatement hissé avec les honneurs réglementaires, suivant les ordres du Commandant en second, contenus dans l'annexe n° 2. De cet acte il a été dressé un procès-verbal que je vous adresse également ci-joint, sous le n° 2, et qui a été signé par M. Gosmann, chef des colons de l'île. Avant de continuer ce rapport, j'appelle l'attention de ce Département sur l'acte du jeune aide chauffeur Santos, qui risqua doublement sa vie en portant nos couleurs à l'île Clipperton, où elles allaient être arborées pour la première fois, afin de prouver ainsi aux aventuriers américains qui ont voulu l'usurper le droit de propriété du Mexique sur l'île. Je prends la liberté de demander, M. le Ministre, une récompense pour le susnommé Julian Santos, dont la conduite, aux termes de l'ordonnance, peut être considérée comme héroïque.

« Le 15, au matin, le canot s'éloigna de terre, risquant une seconde fois de couler à pic, d'après ce qui est rapporté par le Commandant en second, car, par suite de la violence des vagues le canot embarqua de l'eau jusqu'à mi-bord. Deux hommes restèrent à terre et, pour les recueillir, il fallut employer toute la journée, car ils ne pouvaient s'embarquer.

Conformément aux ordres donnés, le Lieutenant Pereyra se fit accompagner à bord par M. Théodore Gosmann, gérant, Allemand, ayant adopté la nationalité nord-américaine, et deux autres hommes, Frédéric Nelson, Anglais, et Henri Smith, Allemand, tous habitant l'île.

«J'ai réuni dans ma chambre les officiers du bord et les trois colons susmentionnés, et le procès-verbal n° 3 a été dressé après que le chef de ces derniers eut déclaré qu'il n'avait point d'autorisation écrite pour se trouver là avec les deux autres hommes, attendu qu'ils n'étaient que des employés de la compagnie d'exploitation de guano « Oceanic Phosphate C°» de San Francisco, Californie. Les nommés Smith et Nelson ont fait part de leur désir de ne pas rester dans l'île avec M. Gosmann, et ont demandé à être ramenés dans ce port, ce que je leur ai accordé.

«Je ne pouvais exiger l'évacuation de l'île, faute d'embarcation pour transporter tous ces hommes à un port des Etats-Unis. Comme mesure de prudence, je crus devoir décider ce qui est dit dans le procès-verbal susmentionné, n° 3, pour le soumettre à la haute décision du Gouvernement.

«A bord, le gérant Gosmann écrivit en allemand une lettre qu'il laissa ouverte, me priant de l'expédier à San-Francisco à mon arrivée ici.

Ci-joint une copie de cette lettre et sa traduction.

«Je vous adresse aussi, ci-joint, l'inventaire dressé dans l'île, des effets appartenant à la Compagnie, qui, comme vous pouvez le voir, ont une valeur approximative de $ 200,000, plus 12,000 tonnes environ de guano, emmagasinées et prêtes pour l'embarquement et qui, estimées au prix de $ 16, or américain, c'est-à-dire $ 32, font $ 384,000.

«Comme je l'ai déjà fait connaître télégraphiquement à ce Département, l'île Clipperton est une île-lagon (comme l'appelle l'auteur de la carte dont je joins un croquis de la copie corrigée) et elle diffère de ce qu'elle était auparavant car, actuellement, la lagune n'a pas de communication avec la mer, et point de végétation, pas même de l'herbe; l'île est très basse, s'élevant à peine de 10 pieds au-dessus de la mer, ce qui fait qu'elle est presque inondée pendant les tempêtes. Le rocher
qui se trouve au S. est aride, comme toute l'île; il a, de loin surtout, la forme d'un navire à voile, et a, à sa base, un périmètre de 300 à 4oo mètres et une hauteur d'environ 12 mètres; il est entièrement en pierre et hérissé de pics.
«L'étendue de l'île est environ de 3 milles et demi de longueur sur 2 milles et demi de largeur, et, comme au centre il y a un grand lagon dont la profondeur varie de 2 à 20 pieds, il est des endroits de l'anneau que forme cette île où le terrain n'a que 100 mètres ou moins de largeur.
«L'eau du lagon est douce mais non potable; le fond est de pierre volcanique et l'îlot du centre, que signalent les anciennes cartes, n'existe pas. Il pleut dans l'île presque continuellement el pourvu que l'on dispose de quelques récipients,on peut conserver de l'eau de pluie pendant toute l'année. La situation géographique de l'île est celle qui est signalée sur les cartes : le roc se trouve à 109° 10' de longitude O. de Greenwich et à 10° 17' de latitude N.
«A l'entour, la côte est rocheuse et très escarpée, ce qui rend l'abordage difficile et exige un beau temps et une mer tranquille. Nous n'avons pu y mouiller et, pendant trois jours, nous nous sommes maintenus au large, appuyés sur la machine. Cependant, les navires à faible tirant d'eau qui y vont chercher le guano peuvent mouiller et rester très près de la terre par un beau temps. Pour le chargement et le déchargement, on se sert du cartahut, comme dans nos ports de Salina-Cruz, Tonalà, etc., et d'embarcations spéciales, plates et pontées, prenant le chargement dans des cales fermées et étanches, les écoutilles étant calfatées.
«La pêche y est abondante et on y trouve une telle quantité de requins que, au dire des hommes qui habitaient cette île, une barque transportant dix-sept travailleurs ayant chaviré, il y a quelque temps, tous furent dévorés.
«La quantité d'oiseaux de mer, producteurs de guano, que l'on y trouve est considérable ; les habitants qui ont séjourné dans l'île vivent, en dehors des provisions qu'ils y ont apportées, de la pêche et des oeufs des oiseaux de mer.
«Le climat de l'île est salubre, quoique chaud, étant donnée sa latitude.
« Le 15, à 4 heures de l'après-midi, et par un beau temps, nous avons quitté l'île, après y avoir débarqué M. Gosmann. Avant l'aube du 16, le mauvais temps commença-, l'horizon se couvrit complètement, de violents grains se succédèrent avec un fort vent; vers 9 heures du matin, le vent se manifesta en se maintenant à l'E. S. E., augmentant d'intensité jusqu'à souffler en tempête. A partir de ce moment, le baromètre se mit à baisser avec une telle rapidité qu'en moins de deux heures il baissa de 6 millimètres,ce qui m'a fait croire que nous nous trouvions en plein cyclone, idée qui fut confirmée par le vent qui sauta brusquement au S.E., puis au Sud, puis enfin au S.O. Heureusement, cela n'alla pas plus loin; au contraire, le calme presque complet se fit vers une heure de l'après-midi; ensuite une brise légère souffla de l'Est. La mer, cependant, était toujours très forte, ce qui nous incommoda assez, fit beaucoup travailler le navire et augmenta la quantité d'eau qui entrait dans nos soutes. Nous avons essuyé la tempête par trois-quarts arrière tribord et avons tenu avec la trinquette et la trinquette de misaine ne pouvant larguer plus de toile, car le navire donnait déjà trop de la bande.
«Si, par suite de quelque circonstance, nous n'étions pas partis la veille, peut-être n'aurions-nous pas eu la satisfaction de remplir notre mission difficile et délicate. Outre la grande distance qui sépare l'île de la terre ferme, l'absence totale d'un mouillage, le manque d'approvisionnement de combustible et l'impossibilité presque constante de communiquer avec la terre à cause des brisants de la plage, la tempête aurait rendu l'île encore moins abordable pendant quelques jours, et, étant obligé décroiser au large, le navire aurait consommé une quantité considérable de charbon. Sans que rien d'autre ne nous soit arrivé, sinon que nous avons navigué vent debout et par une mer de proue, nous avons continué notre voyage jusqu'à ce port où nous avons mouillé à la date d'aujourd'hui.

Pendant le voyage de l'île à Mazatlân, on a constaté que le navire marchait très lentement, la machine devant faire jusqu'à 70 tours à la minute pour atteindre une vitesse de 5 milles à peine. Ceci est sans doute dû à la malpropreté de la coque, à quelques planches disjointes et au manque de lest qui se fait sentir par la grande consommation de charbon. Il sera donc nécessaire d'embarquer au moins 20 tonnes de lingots de fer. »
Ce que, par autorisation du Président de la République, j'ai l'honneur de transcrire pour votre information et aux effets que de droit, en joignant aux présentes une copie de tous les documents que le commandant de la *Demôcrata* à annexés à son rapport ci-dessus reproduit.
— Agréez, etc. . . .

Liberté et Constitution.— Mexico, le 1er Janvier 1898. —
P. A. du Secrétaire d'Etat à la Marine
(signé) : Alexandre Pezo. — A Monsieur le Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères. —E. V.—

A Monsieur le Lieutenant Raphaël PEREYRA, Commandant en second la canonnière *Demôcrata*.— Présent.

En exécution des ordres reçus au Ministère de la Guerre et de laMarine, au sujet de l'expédition à l'île Clipperton, je vous prie de vouloir bien suivre strictement les instructions suivantes :
1° Accompagné de l'Officier de route Pierre Molina Izazola, du Commissaire du bord, Edouard Velasco, d'un contre maître et de quinze hommes de l'équipage, tous armés, vous quitterez le bord avec le premier canot, pourvu de tout le nécessaire, agrès, ancre, câbles, sonde, boussole, etc., d'eau et de provisions;
2° Vous aborderez l'île, en prenant les plus grandes précautions possibles, après avoir cherché le meilleur endroit pour débarquer;
3° Si l'île est habitée, vous vous mettrez immédiatement en communication avec le chef ou l'administrateur des habitants et vous lui demanderez de vous montrer l'autorisation qu'il aurait d'occuper l'île, en l'invitant à venir à bord s'entretenir avec moi. De cet acte vous dresserez un procès-verbal, qu'il devra signer avec vous;
4° S'il ne possède aucun document justifiant sa présence en ce lieu (ce qui est probable) vous lui demanderez quels sont ses prénoms et, son nom, sa nationalité, la raison qui les a amenés, lui et ses hommes dans l'île, le nombre de ses hommes, la maison pour laquelle il agit, etc., et vous l'amènerez à bord, en dressant procès-verbal de cet acte;
5° S'il se trouvait à terre des outils, des effets, des provisions, le Commissaire du bord en dressera l'inventaire, qui sera inséré dans le procès-verbal qui aura été dressé ;
6° Vous éviterez, de toutes façons, de "vous livrer à la moindre violence sur les personnes qui se trouveront dans l'île pourvu qu'elles reconnaissent les droits du Mexique sur celle-ci et qu'elles vous fournissent tous les renseignements qui leur seront demandés à l'effet de mener à bien notre mission;
7° S'il n'y avait dans l'île ni habitants, ni habitations, vous dresserez également procès-verbal de ce fait;
8° Vous ferez une reconnaissance minutieuse du roc Sud et de tous les lieux qui pourront être vus; vous vous enquerrerez aussi des moyens d'existence de l'île, eaux potables, chasse, pêche, etc.;
9° Aidé par l'Officier de route, vous ferez le plus de sondages possible autour de l'île et à l'intérieur, dans le lagon, en les repérant sur la carte que vous emporterez à cet effet;
10° Vous ferez aussi des sondages aux entrées Nord et Sud du lagon, en marquant ces canaux avec des alignements, afin d'étudier la possibilité de l'entrée des navires dans le lagon, et vous signalerez, à l'intérieur, les meilleurs endroits pour le mouillage;
11° Une fois votre mission remplie, ou si la nuit s'approche sans que vous ayez terminé votre travail, vous rentrerez à bord, pour retourner à terre le lendemain afin de compléter vos observations en terminant les sondages et ce qui vous restera à explorer.
Liberté et Constitution. — A bord, en vue de l'île Clipperton, le 13 Décembre 1897.—

Le Capitaine de frégate, commandant (signé) :Genesta.
Pour copie certifiée conforme. Mexico, le ier Janvier 1898. (Signé :) Alexandre Pezo.
Procès-verbal N" 1.— A l'île Clipperton, le i3 Décembre 1897, en la demeure du chef de la colonie, M. Théodore Gosmann, originaire d'Allemagne, ayant adopté la nationalité nord-américaine, par devant M. Raphaël Pereyra, Lieutenant de vaisseau, commandant en secondla canonnière *Demôcrata*, assisté de MM. Pierre Molina Izazola, Enseigne de vaisseau, en qualité d'interprète, et Edouard Velasco, Commissaire du bord, ledit M. Gosmann étant présent, il a été procédé à ce qui suit, en exécution des instructions reçues du Commandant du navire mentionné.
M. Gosmann, ayant été invité à montrer l'autorisation qui lui aurait été accordée de résider dans l'île, déclare qu'il n'a aucune espèce d'autorisation, qu'il est un simple employé de la «Oceanic Phosphate C°», sise 409, rue California, à San Francisco, Californie.
Interrogé sur le nombre d'habitants de l'île, M. Gosmann répond qu'ils sont au nombre de trois, que la Compagnie exploite le guano qu'ils prennent dans la partie Sud de l'île el qu'un navire vient chercher tous les dix ou seize mois environ.
Questionné sur l'époque depuis laquelle la Compagnie a exploité l'île, il répond qu'il n'en sait rien, qu'il réside dans l'île depuis quatre mois et demi.
Il lui a été donné connaissance de la souveraineté du Mexique et il a été invité à amener le pavillon américain, ce qu'il a fait sans la moindre résistance.
Sur quoi, nous avons clos le présent procès-verbal, en procédant immédiatement à l'inventaire des propriétés existant dans l'île.
En foi de quoi nous signons les jour, mois et an que dessus.
(Signé :) Lieutenant en premierR. Pereyra. M.—ThéodoreGosmann. — Lieutenant en second Pierre Molina Izazola.—Le Commissaire du bord : Edouard Velasco.
Pour copie conforme.Mexico, le i" Janvier 1898. (Signé Alexandre Pezo.

Procès-verbal N" 2. — A l'île Clipperton, le 14 Décembre 1897, à 8 heures du matin, étant présents : M. le Lieutenant en premier Raphaël Pereyra, M. le Lieutenant en second Pierre Molina Izazola, le Commissaire Edouard Velasco, tous trois appartenant à la canonnière *Demôcrata*, et Théodore Gosmann, tous réunis au lieu où flottait hier le pavillon américain, le cortège ayant été formé, le pavillon national a été hissé et les honneurs réglementaires ont été rendus, ce pavillon n'ayant pu être hissé au moment où le pavillon américain a été amené, attendu que celui que nous avions a été déchiré lorsque le canot a chaviré,au moment de notre débarquement.
En foi de quoi il a été dressé le présent procès-verbal que nous signons les jour, mois et an que dessus.
(Signé :) le Commissaire du bord : Edouard Velasco. — Le 3° contre-maître : Aureliano Moreno.
—ThéodoreGosmann.—Le'Lieutenant en premier: R. Pereyra M.—
Pour copie conforme. Mexico, le ior Janvier 1898. (Signé :) Alexandre Pezo.

Procès-verbal N" 3. — (En marge du sceau portant la mention : canonnière de 1" classe *Demôcrata*. — République Mexicaine. — Commandant.)
A bord de la canonnière de 1™ classe *Demôcrata*, en vue de l'île Clipperton, le 15 Décembre 1897, étant réunis dans la chambre du Commandant, le Capitaine de frégate Théophile Genesta; le Lieutenant en premier Raphaël Pereyra M. ; le Lieutenant en second Pierre Molina Izazola; le Sous-Lieutenant Nicolas Varela R; le Médecin de ère classe, Crispulo Alcaraz; le Commissaire du bord, Edouard Velasco, et le Chefde la colonie, M. Théodore Gosmann, il a été donné connaissance à ce dernier, par ordre du Secrétariat de Guerre et Marine, de la souveraineté du Mexique sur l'île et de la décision du même Secrétariat ordonnant l'évacuation de l'île dans un délai raisonnable.
M. Gosmann a répondu qu'il se conformerait à cet ordre et qu'il ignorait si l'île appartenait au Mexique. Quant à l'évacuation de l'île, il a répondu qu'il quitterait l'île dès l'arrivée d'un navire de la Compagnie pour le compte de laquelle il travaillait; qu'il y resterait pour veiller sur les intérêts de la Compagnie et qu'il consentait que les travailleurs Frédéric Nelson et Henri Smith fussent conduits dans un port

mexicain, ces derniers s'étant mis sous la protection du pavillon mexicain et ayant sollicité leur transport jusqu'à l'un de nos ports.
En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé et signé en duplicata par toutes les personnes présentes, les jour, mois et an que dessus, un exemplaire étant resté entre les mains de M. Gosmann.—(Signé :) T. Gosmann—Frederick Nelson— Henry Smith—N. Varela R. — Pierre Molina Izazola — G. Alcaraz — Lieutenant en premier R. Pereyra M. — Edouard Velasco— Théophile Genesta.
En marge : Lettre du chef de la colonie de l'île Clipperton. — Mister Beattge — Cor East and Foison Street — San Francisco- Cal. Mr. Beattge.
Mes deux compagnons sont partis à bord d'un navire de guerre mexicain, je suis seul à l'île Clipperton. Recevez mes respects.—T. Gosmann.
Le navire de guerre mexicain a pris possession de l'île.
A bord, dans les eaux de l'île Clipperton, le 15 Décembre 1897.
Pour copie conforme. (Signé :) T. Genesta.
Pour copie conforme. Mexico, le 1* Janvier 1898. (Signé :) Alexandre Pezo.
A Monsieur le Lieutenant de vaisseau en premier Raphaël
PEREYRA M, Commandant en second la canonnière *Demôcrata*.
—A terre. —
Ordonnez de hisser immédiatement dans l'île le pavillon national, en rendant les honneurs réglementaires. — Liberté et Constitution.
—A bord, en vue de l'île Clipperton,le 14 Décembre 1897. (Signé :)
Le Capitaine de frégate, Commandant T. Genesta.
(Suit le rapport relatif aux avaries causées au canot et l'inventaire des objets perdus, le total des pertes ainsi subies étant évalué à $308,85.)

(Un sceau portant la mention : Canonnière *Demôcrata*—Détail.)
En réponse à votre communication, en date du 13 du mois courant, par laquelle vous avez bien voulu me charger d'une mission dans l'île Clipperton, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :..'...
Ce même jour, à 4 heures de l'après-midi,j'ai quitté le bord dans le premier canot, en compagnie du Lieutenant en second Pierre Molina Izazola, du Commissairede a" classe EdouardVelasco, du 3° contre-maître Aureliano Moreno et de quatorze hommes d'équipage, tous armés, et j'ai mis aussitôt le cap sur la plage, afin de la reconnaître et de choisir l'endroit le plus commode pour accoster. J'ai d'abord gouverné vers l'endroit où il y avait le moins de brisants. Mais, en approchant, je me suis aperçu que la mer y déferlait avec force. Aussi je fis mâter les avirons en attendant un moment de calme pour accoster. Sur ces entrefaites, j'ai remarqué que le pavillon américain qui flottait à terre était soit amené soit hissé et, en même temps, qu'un des habitants de l'île marchait, à travers la plage, vers l'endroit où nous nous dirigions et qu'arrivé en face de nous, il entra dans l'eau et nous fit signe de ne pas accoster là, mais plus au N. E. Il se dirigea ensuite vers l'endroit qu'il nous avait signalé, ayant été rejoint parune autre personne portant un pavillon blanc. Arrivés à un endroit de la plage N.O., ils plantèrent le mât de pavillon en terre et nous firent signe que c'était là l'endroit bon pour accoster. En conséquence, j'ai mis le cap sur cet endroit, en prenant les précautions nécessaires. Avant d'arriver aux brisants, j'ai mouillé l'ancre que nous avions à bord et j'ai commandé de scier bâbord et avant tribord pour a prouer le canot vers la mer.
Une fois le canot aproué, j'ai donné l'ordre de filer le câble de l'ancre, afin de nous approcher le plus possible de la plage et procéder au débarquement,lorsque, pendant ces manoeuvres, nous avons embarqué un coup de mer de l'avant qui nous a jetés hors du canot et a coulé celui-ci .A partir de ce moment, nous avons essayé de gagner la plage à la nage et ceux d'entre nous qui y sont arrivés les premiers se sont occupésde sauver la vie de ceux qui n'étaient pas parvenus à atterrir, ainsi que de sauver le canot et les effets qu'il contenait. Ces opérations ont été menées à bien, sans qu'on ait à regretter d'autres pertes que les suivantes : trois épées et leurs fourreaux, sept fusils et bretelles, trois

baïonnettes, deux équipements complets, vingt cartouches, une ancre et son câble, une sonde, un pavillon de canot et les avaries survenues au canot.
Assisté des officiers susmentionnés, j'ai immédiatement dressé le procès-verbal que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour vous rendre compte de cet accident.
Ensuite j'ai procédé à la mise à exécution de vos ordres, contenus dans les paragraphes 3 et 4 des instructions que vous me donnez dans votre communication sus indiquée, n'ayant pu amener à ce moment à bord le chef de la colonie, les avaries du canot et l'état de la mer ne l'ayant pas permis.
J'ai fait savoir au chef de la colonie que cette île appartenait à la République mexicaine et que, par conséquent, le pavillon américain qui y flottait devait être amené pour hisser à sa place le pavillon mexicain.
Il a déclaré y consentir et a amené de suite le pavillon américain, le pavillon mexicain n'ayant pu être hissé au même instant, celui que nous avions ayant été perdu lors de l'accident survenu au moment où nous abordions la plage. Il a été, ensuite, procédé à l'inventaire des maisons, effets, outils, provisions et autres objets existant dans l'île, opération qui a été suspendue à une heure très avancée de la nuit pour nous donner du repos.
Le 14, au matin, j'ai fait procéder au carénage provisoire du canot, opération qui fut faite avec les outils qui se trouvaient dans l'île, par un des habitants de la colonie, qui s'offrit aimablement à cet effet, et le matelot de 1ère classe Margarito Romero, de l'équipage de cette canonnière.
Ensuite, on a continué l'inventaire et fait les préparatifs pour l'exploration de l'île.
Ce même jour, à 8 h. du matin, ayant reçu le pavillon national que vous avez bien voulu m'envoyer dans le deuxième canot, par l'aide chauffeur Julian Santos, ce pavillon fut hissé avec les honneurs réglementaires.
Je crois devoir, à ce propos, appeler votre attention d'une façon toute spéciale sur la conduite dudit aide- chauffeur qui, avec un grand courage et"beaucoup de sang-froid, voyant que le deuxième canot ne pouvait accoster, a traversé les brisants à la nage pour se mettre en communication avec nous.
Tout cela accompli, je suis parti, avec le Lieutenant en second Pierre Molina Izazola et le chef de la colonie, explorer l'île, sonder le lagon et reconnaître le rocher Sud, opération qui a été suspendue à midi, pour nous permettre de déjeuner, puis reprise à a heures pour être
terminée au coucher du soleil.
Le carénage du canot ayant été terminé, j'ai immédiatement pris les mesures nécessaires pour traverser les brisants, en vous demandant, au moyen de signaux, l'ancre, le câble et la bouée de sauvetage que vous avez bien voulu m'envoyer et que je n'ai pu utiliser, le patron du canot ayant mouillé trop loin de la plage, ce qui a causé la perle de ces objets.
Le 15, au matin, j'ai effectué la traversée des brisants afin de retourner à bord, en emmenant avec moi le chef de la colonie, conformément à ce que vous avez bien voulu m'ordonner, et ses deux autres compagnons, qui m'ont fait part de leur désir de quitter l'île et m'ont supplié, en pleurant, de les prendre à bord.
Nous avons traversé les brisants en profitant de la marée, la moitié de l'équipage étant à l'intérieur du canot, l'autre moitié dehors pour le pousser, et nous avons réussi à sortir sans autre accident que celui d'avoir embarqué deux coups de mer qui ont presque rempli le canot d'eau, et d'avoir abandonné sur la plage deux hommes qui, par crainte,n'ont pas voulu s'embarquer au moment du commandement : «en avant! », mais qui ont été ensuite recueillis.
L'île est complètement aride; elle est entourée d'une chaîne de récifs, ce qui fait qu'elle n'est abordable que les jours de grand calme.
Elle ne possède pas de tenues et ne contient d'autres éléments de vie que des oiseaux de mer — qui sont en si grand nombre qu'on peut dire qu'on en trouve à chaque pas, — des oeufs de ces oiseaux et del'eau du lagon. Celui-ci se trouve placé au centre de l'île; actuellement, il n'a pas de communication avec la mer et sa profondeur varie entre 1 et 15 pieds.
Il n'y a de végétation d'aucune espèce.
Le rocher du Sud est d'origine volcanique et complètement aride.

Les dépôts naturels de guano se trouvent dans la partie Sud de l'île, en des couches allant de 1 pouce à 1 pied, et aussi dans le lagon. Ce produit est exploité par les habitants de l'île et exporté, sur des navires à voiles à S. Francisco (Calif.) où il est coté à raison de $ 16, or américain, la tonne, suivant ce qui m'a été dit par le chef de la colonie.
Je vous adresse, ci-joint, un croquis de l'île telle qu'elle est actuellement.

Liberté et Constitution.—A bord, dans les eaux de l'île Clipperton,
le 15 Décembre 1897.—(Signé:) Lieutenant en premier J. R. Pereyra
M. — Au Capitaine de Frégate, Commandant. —-
A bord.
Pour copie conforme. Mexico, le t" Janvier 1898. — (Signé :)Alexandre Pezo.